

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 14 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUATORZE MAI à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DES FETES DE GOSNE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 04 mai 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., GENOUËL J., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MAILLARD M., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAUX D.

Absents : Mmes COUR L., DANEL F., KERLOC'H A., LAMOUR E., MM BARBETTE O., BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GOSSET E., LEVENEZ E., MARCHAND S., PICARD H., SALAÛN R.

Pouvoirs : Mme COUR L. à M. SALAÛN F., Mme DANEL F. à M. LAHAYE P., M. DESBORDES P-J. à M. BEGUE G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

SPORT

Tarifs piscine 2018-2019

Rapporteur : Jérôme BEGASSE, Vice-président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Liffré étendu aux communes de Gosné, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence facultative « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 9 avril 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission n°4 du 18 avril 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la piscine de Liffré étant d'intérêt communautaire, Liffré-Cormier Communauté est compétente pour gérer son organisation et son fonctionnement. A ce titre, plusieurs activités sont proposées auprès des différents publics :

1. Accueil collectif

- Accueil et activités auprès des scolaires : écoles primaires, établissements d'enseignements secondaires (collèges et lycées)
- Accueil et activités auprès des groupes et associations
- Accueil auprès des structures enfance-jeunesse : ALSH et espaces jeunes

2. Cours/enseignement de disciplines et d'activités

- Cours de natation
- Stages de natation pendant les vacances scolaires
- Séances d'aquagym
- Circuit aqua training
- Jardin aquatique pour les 2-5 ans
- Activité aquabike

3. Accueil tout public sur des plages horaires définies

Une revalorisation de 2% arrondi du tarif pour les activités dispensées est proposée pour prendre en compte l'évolution du coût de la compétence pour la collectivité.

La synthèse des tarifs proposés pour les différentes activités est présentée en annexe à la présente délibération.

Il est proposé d'appliquer cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2018 pour couvrir l'année scolaire 2018/2019.

Néanmoins, les inscriptions aux cours/activités ayant lieu en juin, la tarification telle qu'elle sera approuvée par le Conseil communautaire sera applicable au 1^{er} juin 2018 afin de permettre les inscriptions aux cours pour la rentrée 2018.

Les différentes possibilités de paiement sont maintenues :

- Par chèque, espèces, carte bancaire, chèque vacances pour les cours et entrée public
- Possibilité de prélèvement du Trésor public en trois versements pour les cours de natation et d'aquagym uniquement. Les prélèvements seront effectués entre les 24 et 27 des mois de septembre, novembre 2018 et janvier 2019, pour des montants tels que prévus en annexe.
- Participation des comités d'entreprises acceptées pour les cours et entrée public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'organisation et la tarification de l'année scolaire 2018-2019 pour la piscine intercommunale

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

